



Avenir de la Langue Française

ALF rend hommage à ses anciens présidents depuis 1992, fervents défenseurs de la langue française et de la francophonie : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin, Albert Salon, Philippe Kaminski et Catherine Distinguin

Bilan moral d'activité 2025

Cette année, pour la première fois nous avons proposé une AG en présentiel et en visioconférence pour permettre à l'ensemble de nos adhérents de participer.

Le bilan d'une année de fonctionnement d'une association s'appuie en partie sur les conclusions de l'année précédente. Alors remettons nous en mémoire la situation générale fin 2024 :

L'anglicisation massive de notre langue s'imposait toujours plus, sur nos murs, dans nos médias, dans notre environnement en général, y compris (voire surtout) dans les services de l'État et dans leurs communications, nos élites oubliant leur devoir d'exemplarité. Face à cette situation, ALF et d'autres associations comme de nombreux citoyens se mobilisaient pour la sauvegarde de la langue française.

Par ailleurs le financement de nos activités par la DGLFLF, y compris celles liées à l'exercice des droits reconnus à la partie civile en cas d'infractions aux dispositions des articles 2,3,4,6,7 et 10 de la loi dite "Toubon" était incertain. Cette situation engendrait des difficultés au sein du conseil d'administration (difficultés d'analyses, de conception et de lancement d'actions pertinentes et cohérentes) Cette situation a conduit la Présidente Cathy Distinguin à démissionner. Vous vous en souvenez. Malheureusement elle est décédée quelques mois après.

Je lui renouvelle, là où elle est, en notre nom à tous, mes pensées les plus respectueuses.

Dans ce contexte, en février 2025, lors de notre AG ordinaire 2024 (dont vous pouvez retrouver le bilan moral sur notre site) nous avons pris un certain nombre d'engagements. C'est ce bilan que nous présentons :

1) Nous nous étions engagés à réaliser une partition ALF-Haut Conseil de la Langue Française et de la Francophonie ?

Notre relation étroite ALF-HC a donc été réorganisée. Toute relation financière entre ALF et le HC a été supprimée. Un accord de partenariat a été conclu avec une association francilienne (l'Entente Ile-de-France/Québec) qui donne dorénavant au HC la libre gestion de sa trésorerie, de ses financements, et de sa communication. Les opinions exprimées par le HC sont encore éditées sur le site d'ALF, dans la rubrique "libre expression". Albert SALON est toujours le Président fondateur et d'honneur de notre association.

2) Nous nous étions engagés à nous rapprocher d'autres acteurs de la défense de la langue française (DLF, AFRAV, AFAL) ?

Ce jour, avec plusieurs d'entre eux, nous avons dépassé le stade de la bonne entente et de la concertation. Nous commençons véritablement à travailler avec :

La Fédération France Québec /francophonie, et sa sœur jumelle au Québec, le réseau Québec France/francophonie, dans le cadre d'un programme commun appelé Vigilangue, qui se met actuellement en place.

DLF (Défense de la langue Française), forte de plusieurs délégations régionales, dans le cadre du programme de régionalisation d'ALF.

Les associations DLF Savoie, Justice pour la langue française, AFRAV, et Osez le français, dans le cadre des dépôts de recours administratifs.

Le Réseau International des Maisons de la Francophonies (RIMF), dans le cadre du projet "Je suis Molière".

Avec L'AFAL, fédération d'associations francophones, proches des Parlementaires et de l'Élysée, dans le cadre de notre engagement dans les recours juridictionnels et de la révision de la Loi Toubon.

Avec l'association FENEMOF à Brazzaville, qui intervient dans les écoles depuis de longues années pour faire survivre la francophonie.



Avenir de la Langue Française

ALF rend hommage à ses anciens présidents depuis 1992, fervents défenseurs de la langue française et de la francophonie : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin, Albert Salon, Philippe Kaminski et Catherine Distinguin

3) Nous nous étions engagés à remuscler (c'était notre terme) ALF, son fonctionnement, et son identité ?

Nous avons d'abord fait en sorte que nos administrateurs et nos adhérents volontaires puissent mettre leur savoir, leur savoir-faire, et leur volonté d'agir au service de notre engagement commun, et qu'ils s'impliquent en cohérence.

Nous avons organisé des rencontres et des réunions d'échanges avec des adhérents à notre siège de la rue Daumesnil. Ces réunions portaient sur la place et la défense de la langue française dans notre vie quotidienne, thèmes repris sous la forme d'une liste d'arguments en faveur de notre langue et d'un questionnaire d'enquête, en cours de mise en forme .

Nous avons commencé à réorganiser notre secrétariat pour l'ajuster à la réalité des dossiers engagés. Le Secrétariat d'ALF est tenu depuis plusieurs années par Chrystel GUÈNE. La nouvelle répartition des tâches ne correspond pas, globalement, aux attentes de Chrystel, une nouvelle organisation se mettra en place après cette AG.

La communication générale d'ALF a été revue et ce processus continuera en 2026. Nous avons décidé de privilégier une communication numérique régulière, adressée régulièrement à tous nos adhérents, et à nos partenaires. C'est un objectif prioritaire de l'année 2026.

Le site internet, remarquablement géré par notre administrateur Marc Antoine BECUE, est, et doit rester une mine d'informations militantes, et doit présenter régulièrement nos activités.

ALF est toujours absente des **réseaux sociaux**. La question de s'y engager est vraiment posée. Sous quelle forme ? doit-on créer une communication spécifique ALF ? le peut-on ? ou doit on inviter les innombrables initiatives militantes déjà existantes (sur Facebook, Instagram, LinkedIn etc.) à nous rejoindre ? sous une forme à élaborer ensemble? Cette question essentielle est au programme de 2026.

4) Nous nous étions engagés à régionaliser effectivement l'action d'ALF ?

L'opération est prête à être officiellement lancée, très certainement à l'occasion de la semaine de la langue française et de la francophonie en mars prochain. Ce projet est organisé en partenariat avec plusieurs associations partenaires.

5) Nous nous étions engagés, lors du Sommet de la Francophonie, à Paris, en 2024, dans l'organisation d'un grand projet d'engagement citoyen pour la langue française ?

La campagne "Je suis Molière", fut lancée. Nous avons tiré le bilan de son impact, nous l'avons repensée, réaménagée, en possible lien entre toutes les associations ayant la langue française en partage, ou en préoccupation, où qu'elles soient, dans les espaces francophones ou francophiles du monde entier. Nos premiers partenaires ont été mieux associés à cette nouvelle mouture. Il est prévu de relancer cette opération, en mars 2026, à l'occasion de la semaine de la langue française et de la francophonie.

6) Enfin, c'était le dernier point, toujours fin 2024, nous nous étions engagés à Vivre , ou essayer de vivre notre bénévolat sereinement ?

Sur ce point, le bilan n'est pas parfait. C'eût été possible si le combat de certains de nos adhérents contre le raz-de-marée anglo-lâtre actuel n'avait pas été aussi convaincant. Sous leur pression, nous avons ouvert un nouveau dossier. Ainsi, en utilisant la subvention annuelle de la DGLFLF, qui nous soutenait depuis plusieurs années, (et encore en ce début d'année 2025 dans la mission qu'elle nous a confiée" d'exercer les recours de la société civile contre les infractions à la Loi Toubon") ALF a engagé une campagne massive et sans concession contre l'anglicisation des services publics. Nous avons notifié à chaque structure repérée ou signalée ses manquements à la loi et notre décision de solliciter les Tribunaux Administratifs compétents, pour la leur faire respecter.



Avenir de la Langue Française

ALF rend hommage à ses anciens présidents depuis 1992, fervents défenseurs de la langue française et de la francophonie : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin, Albert Salon, Philippe Kaminski et Catherine Distinguin

ALF a donc traduit sans complexe en recours administratifs, les remarques de ses membres sur les structures de l'État et du gouvernement qui ne respectent pas la Loi Toubon. La liste des organismes interpellés sur des faits d'infraction, consultable sur le site d'ALF (onglet "nos recours", en haut, à droite) est éloquente.

Cela nous a pris du temps, de l'énergie, de la constance, et créé beaucoup de difficultés.

Beaucoup d'institutions nous ont répondu. Si toutes reconnaissent le bien fondé de notre action et de nos arguments, pour certaines, leur refus d'appliquer la Loi est accompagné de justifications intéressantes, et respectables. Elles rejettent souvent leur responsabilité sur leur organisme de tutelle, structures d'État.

Nous prenons leurs arguments très au sérieux. Ils pourront être exploités dans le cadre de la refonte annoncée de la Loi Toubon. Nous y travaillerons très prochainement car un groupe parlementaire transpartisan va déposer une proposition de loi visant à renforcer son application.

Cette déclaration de guerre générale, que nous avons menée contre l'anglicisation de nos institutions publiques, sur le terrain administratif et juridique, a eu 2 conséquences importantes.

- 1) Notre subvention de 8 000 euros, notifiée par le ministère de la culture pour l'année 2025, ne nous a pas été versée. La notification a été annulée (répartitions budgétaires de fin d'année nous a-t-on dit !...)
- 2) La multiplication de nos recours en justice administrative pouvant être contreproductive, elle doit donc être mieux organisée, surtout dans le cadre de notre action de régionalisation, qui doit permettre à nos concitoyens d'interpeller directement leurs élus.

Conclusion

Nous avons le sentiment de terminer l'année 2025 mieux que 2024. Nous avons commencé à nous repositionner clairement. Avant même la mise en place du nouveau CA, nous pouvons prévoir pour 2026 les grandes lignes de la poursuite de notre engagement.

- a) Réorganisation des recours juridictionnels en cohérence avec les autres associations agréées par la DGLFLF.
- b) Engagement déterminé au sein de l'AFAL pour donner à cette association son rôle fédérateur, au service des associations qui la composent et de leur but commun.
- c) Régionalisation des rappels de la Loi, et des recours administratifs en direction des services publics.
- d) Invitation faites à tous les francophones, déjà associés ou libres citoyens, de s'engager pour la langue française, en affirmant "Je suis Molière".
- e) Mise en place effective d'une communication régulière en direction de nos adhérents et de nos amis partenaires.
- f) Sollicitation de tous nos adhérents pour participer mieux aux actions engagées.

L'année 2026 verra nos actions renforcées, et mieux partagées.

Fait à Paris le 23 janvier 2026, pour le Conseil d'administration sortant, le Président